

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AGRICULTURE

Mercredi 6 mars 1957. — *Présidence de M. Restat, président.*

— La commission a nommé :

— M. Houdet, rapporteur de la proposition de loi (n° 426, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à instituer trois commissions administratives paritaires exceptionnelles compétentes pour donner un avis sur la reconstitution de la carrière des ingénieurs des services agricoles et des ingénieurs des travaux agricoles pour la période 1950-1956 ;

— M. Brettes, rapporteur de la proposition de résolution (n° 424, session 1956-1957) de M. Moníchon, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir des secours au profit des sinistrés de la tempête et des inondations qui ont sévi dans le département de la Gironde, les 15, 16 et 17 février 1957.

Elle a, ensuite, décidé de renvoyer à sa prochaine séance l'examen du rapport de M. Restat sur la proposition de loi (n° 201, session 1956-1957) de M. Longuet, tendant à modifier l'acte dit loi du 5 juillet 1941 portant organisation de l'enseignement agricole public en ce qui concerne l'Ecole coloniale d'agriculture de Tunis.

FINANCES

Mardi 5 mars 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Alric, sur le projet de loi n° 365, session 1956-1957, adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la cession à la Régie autonome des pétroles, établissement public national, d'une partie de l'ancienne poudrière de Boussens (Haute-Garonne), du pipe-line Peyrouzet à Toulouse (Haute-Garonne) et d'installations servant à la recherche et à l'exploitation de gisements pétrolifères, situées dans le département de la Haute-Garonne. Le projet a été adopté sans modification.

La commission a ensuite procédé à l'audition de M. Filippi, Secrétaire d'Etat au Budget, sur le régime des patentes, à l'occasion de l'examen de la proposition de résolution (n° 375, session 1956-1957), de M. Courrière, tendant à inviter le Gouvernement à surseoir à l'application du nouveau régime des patentes. M. Filippi, Secrétaire d'Etat au Budget a montré la nécessité de la réforme du régime des patentes et comment l'étalement sur quatre années de l'application du nouveau régime limiterait la répercussion sur les communes. M. Courrière s'inquiète surtout des répercussions sur les intéressés et donne des exemples précis de modifications de taux particulièrement injustifiées. Un débat s'est instauré auquel participèrent notamment : MM. Lafargue, Portmann, de Montalembert, Debû-Bridel, Roubert, président, et Poher. M. Filippi, Secrétaire d'Etat au Budget donna

ensuite diverses précisions sur le projet de loi (n° 455, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'émission d'emprunts.

La commission a adopté, par 10 voix contre 1, la proposition de résolution (n° 375, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à surseoir à l'application du nouveau régime des patentes et a désigné M. Courrière rapporteur.

Elle a enfin examiné le projet de loi (n° 455, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'émission d'emprunts. Elle a désigné M. Courrière rapporteur et a entendu notamment MM. Coudé du Foresto, Laffargue, Poher, Roubert, président et Courrière. Le projet a été adopté sans modification.

La commission a désigné M. de Montalembert rapporteur de la proposition de résolution (n° 159, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à exempter de droits les mutations à titre gratuit, entre particuliers, de bois et forêts et de la proposition de résolution (n° 221, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à compléter l'article 1370 du Code général des impôts, afin d'exonérer des droits de mutation les cessions de bois et forêts à titre gratuit.

Mercredi 6 mars 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission, sur le rapport de M. Brousse, rapporteur, a émis, en deuxième lecture, un avis favorable au décret de répartition n° 56-1349, des crédits du budget de l'Agriculture, ayant obtenu la garantie de M. le Ministre des Affaires économiques et financières que, pour passer outre à l'avis du comité chargé de la gestion du fonds d'assainissement du marché de la viande, il serait nécessaire de procéder par arrêté signé du Secrétaire d'Etat au Budget, du Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques et du Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

La commission a ensuite procédé à la désignation de M. Pelenc, rapporteur général, rapporteur de la proposition de loi (n° 417, session 1956-1957) adoptée par l'Assemblée Nationale, prorogeant jusqu'au 30 juin 1957 le régime fiscal de faveur édicté par les articles 2 et 3 du décret n° 55-594 du 20 mai 1955 en vue de faciliter la transformation des sociétés de capitaux. Sur la

proposition de M. Pellenc, rapporteur général, la commission a adopté la proposition de loi sans modification.

Enfin, la commission a désigné M. Walker, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 313, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la construction d'un tunnel sous le Mont Blanc.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Mardi 5 mars 1957. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a adopté les conclusions favorables du rapport de M. Jean Bertaud, sur le projet de loi (n° 233, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, complétant l'article 5 de l'ordonnance du 2 décembre 1944 modifiant les lois des 22 juillet 1922, 31 mars 1928, 31 mars 1932 et 18 janvier 1936, relatives aux retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways, par une disposition étendant le bénéfice des majorations pour enfants à des pensionnés titulaires de pensions de réforme acquises après vingt-cinq ou trente ans de service.